Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212201669-20260629-DCM_2026_064-DE

PENVÉNAN
Côtes d'Armor
Aodoù-an-Arvor
PERWENAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de PENVÉNAN, légalement convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yvon LIRZIN.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LIRZIN Yvon, Mme GÜNEY Lorène, Mme DERRIEN Anne-Marie, M. LETTY Patrick, M. MONTIER François, Mme LE MORVAN Claire, M. PRAT Didier, M. BOUDOU Laurent, M. LOUTRAGE Jean-Marie, Mme MERCERON Armelle, Mme DUFOUR Laurence, Mme LE QUÉMENT Isabelle, Mme CONSTANTIN Anne-Perrine, M. ROCHEREAU Yohann, Mme LE CALVEZ Florence, M. MALLO Cédric, Mme TRANVOUEZ Anne, et M. GUILBAUD Alexandre.

PROCURATIONS : M. MATHÉ Jacques à M. LIRZIN Yvon
M. POUGNARD Xavier à M. BOUDOU Laurent
Mme GRIS Chantal à Mme GÜNEY Lorène
M. DUFOUIN Eric à Mme TRANVOUEZ Anne
Mme ALLAIN Pascale à M. GUILBAUD Alexandre

SECRÉTAIRE : Madame CONSTANTIN Anne-Perrine

Présents : 18 **Pouvoirs :** 5 **Votants : 23**

DCM_2026_064	**DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

En application des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a reçu délégation d'une partie des attributions du Conseil Municipal dans les conditions fixées par la délibération n°DCM_2026_045 du 29 avril 2026.

Conformément à l'article L2122-23 du même Code, Monsieur le Maire est tenue d'informer le Conseil Municipal des décisions suivantes, prises par lui conformément à ses délégations :

LIBELLÉ	TIERS CONCERNÉ	DÉCISIONS
Marché n°2026-01 - Elagage des voiries communales pour 2026	**SARL RAOUL LE CAER** 43 Le Bourg 22 450 MANTALLOT	*Le contrat a été notifié le 11 mai 2026, pour un montant de 20 500, 00 € HT,* ***soit 24 600, 00 € TTC.***

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212201669-20260629-DCM_2026_064-DE

LIBELLÉ	TIERS CONCERNÉ	DÉCISIONS
Acquisition d'un défibrillateur pour le centre communal de Roc'h Gwen	**SANO & PHARM** 49 rue de l'égalité ZI Petite Savate 59 600 MAUBEUGE	*Le bon de commande n°COM/345 a été transmis le 12 mai 2026, pour un montant de 985, 00 € HT,* ***soit 1 182, 00 € TTC.***
Acquisition de deux ordinateurs portables reconditionnés pour CAP ARMOR	**XEFI** 1 rue André Marie Ampère 22 300 LANNION	*Le bon de commande n°COM/437 a été transmis le 15 juin 2026, pour un montant de 1 610, 00 € HT,* ***soit 1 932, 00 € TTC.***
Remplacement du serveur à l'école Nicolas Lebras	**XEFI** 1 rue André Marie Ampère 22 300 LANNION	*Le bon de commande n°COM/444 a été transmis le 16 juin 2026, pour un montant de 7 300, 00 € HT,* ***soit 8 760, 00 € TTC.***

LE CONSEIL MUNICIPAL EN PREND ACTE.

Fait et délibéré, à Penvénan, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Monsieur Yvon LIRZIN

M. le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
par télétransmission le :
affichée le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.